

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00397

Numéro SIREN : 445 189 590

Nom ou dénomination : AMG SERIGRAPHIE

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2018 sous le numéro de dépôt 1525

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 18 BD DE LA LIBERATION

13001 MARSEILLE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 5 1 8 9 5 9 0 0 0 0 1 8

Néant ☐

				Exercice N clos le. 31/12/2016	N-1 31/12/2015
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA 13 185		13 185	13 18
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 1 248	AG 1 248		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AI	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 31 572	AS 29 720	1 853	2 40
	Autres immobilisations corporelles	AT 9 933	AU 9 933	0	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH 12 000	BI	12 000	12 00
	TOTAL (II)	BJ 54 754	BK 40 901	13 853	14 40
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 22 120	BM	22 120	17 80
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Créances	BX 673	BY	673	4 47
DIVERS	Autres créances (3)	BZ 1 620	CA	1 620	5 18
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF 193	CG	193	61
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ 24 606	CK	24 606	28 07
régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 92 545	IA 40 901	51 644	55 66
envois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
laus de réserve : propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :38....200.....)	DA	38 200	38 20
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	249	24
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 815	1 81
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(18 601)	(20 02)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 473)	1 42
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	18 189	21 66
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 903	5 49
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 298	49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 645	7 44
	Dettes fiscales et sociales	DY		5 52
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	16 610	15 04
Compte égal.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	33 455	34 00
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	51 644	55 66
RELEVÉS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	33 455	34 00
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 903	5 49

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

M6

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant ☐

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	81 370	FB		FC	81 370 88 05
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	81 370	FK		FL	81 370 88 05
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	94 72
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	81 463 88 77
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	38 385 39 39
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 396 9 30
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(4 320) (1 64
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	39 693 36 04
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 865 3 60
	Salaires et traitements*					FY	1 800
	Charges sociales (10)					FZ	1 024 28
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	552 29
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	276
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	88 671 87 29
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(7 208) 1 47
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	132 5
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	132 5
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(132) (5
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(7 340) 1 42

176

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant	
-------	--

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	3 866			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	3 866			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)									HI	3 866			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)									HJ				
Impôts sur les bénéfices *									HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)									HL	85 330	88 77		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)									HM	88 803	87 34		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)									HN	(3 473)	1 42		
RÉSULTAT NET	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières						HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *						HP				
			- Crédit bail immobilier						HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)							HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD				
	(9)	Dont transferts de charges							A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3					
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4					
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
									Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
DETTES NON RECLAMEES											3 86		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

My

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE													Néant		
ADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	1 248	KE		KF		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]		L9				KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]		M1				KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants]		M2				KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						[Dont Composants]		M3		KS	31 572	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *								KV		KW		KX	
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	9 933	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes								LK		LL		LM		
	TOTAL III								LN	41 505	LO		LP		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T		
	Autres participations								8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés								IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières								IT	12 000	IU		IV		
	TOTAL IV								LQ	12 000	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	54 754	ØH		ØJ			
ADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
								par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN		CO		D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO		LV	1 248	IX	1 24	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre							IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui							IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions							IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ	31 572	ML	31 57	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers								IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW		MS	9 933	MU	9 93
		Emballages récupérables et divers *								IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes								NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III								IY		NG	41 505	NH	41 50	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations								IØ		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés								I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E	12 000	2F	12 00	
	TOTAL IV								I3		NJ	12 000	NK	12 00	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	54 754	ØL	ØM	54 75	

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIENéant ☐

ADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
rais d'établissement t de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 248	PF		PG		PH	1 24
terrains		PI		PJ		PK		PL	
onstrutions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 168	QA	552	QB		QC	29 72
autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 933	QM		QN		QO	9 93
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	39 101	QV	552	QW		QX	39 65
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	40 349	ØP	552	ØQ		ØR	40 90

ADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
is d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
res immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II															
rains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Inst.gales,agenc et am.des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
techniques et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Inst.gales,agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup.et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
is d'acquisition de s de participations		NL						NM						NO	
TOTAL IV															
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
al général non ventilé (I + II + III + IV)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

ADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations				SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

46

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIENéant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
I PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
III PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

*) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

46

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	12 000	UV		UW	12 000
DE LA CLASSE CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	673		673		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 620		1 620		
	Charges constatées d'avance			VS					
	TOTAUX			VT	14 294	VU	2 294	VV	12 000
RENTUÉS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 903		2 903					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	9 645		9 645					
Personnel et comptes rattachés			8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	4 298		4 298					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	16 610		16 610					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	33 455	VZ	33 455					
RENTUÉS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant ✱

Exercice N. clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1

RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WB
			de son conjoint		WC
			moins part déductible *		
			à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7

quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7
particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{	- imposables au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
				- imposables au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{	- Plus-values nettes à court terme					WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Intégrations diverses à évaluer sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.219C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

éintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *

provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
		- imposées aux taux de 0 %	WH	
		- imposées aux taux de 19 %	WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		IG	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A	XA

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable
Produit net des actions et parts d'intérêts : à déduire des produits nets de participations

2A

Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement *

d'incitation	Abattement sur bénéfice et exoné- rations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

réductions diverses à détailler ou feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	Z1		XG
---	--	----	--	--	----	--	----

Réduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

TOTAL II

I. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI		XJ	
		déficit (II moins I)				3 4
déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL			
déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN		XO	3 4

ML

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant ☐

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	26 80
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	26 80
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	3 47
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	30 27

I. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

II. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	

Provisions pour risques et charges *

	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	

Provisions pour dépréciation *

	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	

Charges à payer

	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (VN = ZV à 9S) et (VO = ZW à 9T)	YN		YO	

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1

↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

--	--

) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MG

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société AMG SERIGRAPHIE</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(20 027)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 426		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	(18 601)		Report à nouveau	ZG	(18 601)				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(18 601)			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	2 805	1 80				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	19 000	18 64				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 074	3 84				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	12 813	11 75				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	39 693	36 04				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 443	1 43				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	2 422	2 17				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 865	3 60				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*				OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)				YP						
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

46

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Date et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)								
				(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

M6

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
lus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
lus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)
--	--

[illegible]

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

46

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant ☒Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16% ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❸*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❹*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
❶		❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

116

désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant ☒

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
rèlevements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

M6

Désignation de l'entreprise : Société AMG SERIGRAPHIE

Néant ☒

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

L'exercice ouvert le : 01012016

et clos le : 31122016

Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	
-----------------------------	-------------------	----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	
--	----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

XERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 4 5 1 8 9 5 9 0 0 0 0 1

ÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AMG SERIGRAPHIE

DRESSE (voie)

18 BD DE LA LIBERATION

ODE POSTAL

13001

VILLE

MARSEILLE

ombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

ombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

3 82

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

orme juridique

Dénomination

° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

dresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

orme juridique

Dénomination

° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

dresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

orme juridique

Dénomination

° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

dresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

orme juridique

Dénomination

° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

dresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

itre (2)

M

Nom patronymique

MANOUKIAN

Prénom(s)

GERARD

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

3 820

naissance :

Date

301066

N° Département

13

Commune

MARSEILLE

Pays

FRANCE

dresse :

N°

19

Voie

BD AUGUSTIN CIEUSSA

Code postal

13007

Commune

MARSEILLE

Pays

FRANCE

itre (2)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

dresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

COPIÉ COPIÉ



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
VE innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration par pays n° 2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société AMG SERIGRAPHIE	18 BD DE LA LIBERATION
SIRET 4 4 5 1 8 9 5 9 0 0 0 1 8	13001 MARSEILLE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Nom des sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET	
-------	--

ACTIVITE	
Activités exercées	SERIGRAPHIE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	Déficit
Plus-values			3 473
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Sur titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Sur titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Revenues nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application d'une majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires. Les téléimprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
BINET GHAZARIAN BOULEVARD LONGCHAMP PERT COMPTABLE 001 MARSEILLE Tél: 04.91.62.01.67	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu MARSEILLE
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

Sur les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

DIVERS

10 NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

DRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
tant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les S et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
cessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

MR

SARL AMG SERIGRAPHIE

au capital de 38200 euros

18 Bd de la Libération

13001 MARSEILLE

R.C.S. MARSEILLE 445.189.590

**PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016
ET RESOLUTION D'AFFECTION VOTEE**

1. Proposition d'affectation du résultat

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font apparaître un déficit comptable de 3473,16 euros.

Il a été décidé d'affecter les résultats comme suit:

- au débit du compte report à nouveau soit 3473,16 euros.

2. Résolution d'affectation votée

Comme ci-dessus : Cette résolution a été adoptée à la majorité requise.

Fait à Marseille, le 25 juin 2017

Le gérant.

